



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 septembre 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2018
- 10.03** Appui - Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de poing et des armes d'assaut

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour le financement des opérations régulières du Commissariat industriel
- 20.02** Octroi d'un contrat à 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de ré-engazonnement des terrains de soccer des parcs Carignan, Grovehill, Dixie, Kirkland et de l'école Catherine-Soumillard au montant de 24 739,63 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 27 213,59 \$ - Appel d'offres sur invitation numéro 18-17167 - Deux soumissionnaires
- 20.03** Octroi d'un contrat à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 198 180,11 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824 - Quatre soumissionnaires
- 20.04** Octroi d'un contrat à TOITURES TROIS ÉTOILES INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du Marché public de l'arrondissement de Lachine, au montant de 86 117,42 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 99 729,17 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1822 - Quatre soumissionnaires
- 20.05** Octroi d'un contrat à DE SOUSA (4042077 CANADA INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018), au montant de 1 087 506,56 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 196 257,22 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1808 - Neuf soumissionnaires

30 – Administration et finances

- 30.01** Adhésion du Musée de Lachine au Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec
- 30.02** Adoption de la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019
- 30.03** Adoption des orientations en matière d'éducation du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019
- 30.04** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2018
- 30.05** Approbation du réaménagement des sommes des comptes de surplus de l'arrondissement de Lachine établies à 8 089 467,39 \$
- 30.06** Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018 projetés à la fin de l'exercice financier et de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2018 par rapport à celui de l'exercice financier précédent
- 30.07** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur quatre tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)
- 30.08** Reconnaissance de ATELIER DE PEINTURE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 septembre 2018 au 10 septembre 2021
- 30.09** Octroi d'une aide financière au montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif
- 30.10** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 2 350 \$

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement numéro 2710-95 - Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 133 138 du cadastre du Québec (1246-1268, rue Notre-Dame)
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 133 139 du cadastre du Québec (1270-1290, rue Notre-Dame)
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation d'un développement résidentiel situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins)
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1246-1268, rue Notre-Dame
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1270-1290, rue Notre-Dame
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 22, 17^e Avenue
- 47.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades avant et latérale gauche de l'immeuble situé au 180, rue Provost
- 47.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur en cour arrière du bâtiment situé au 238, 34^e Avenue
- 47.09** Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur de l'immeuble situé au 3830, rue Broadway
- 47.10** Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 650, 16^e Avenue (Hôpital de Lachine)
- 47.11** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble situé au 26-30, 7^e Avenue
- 47.12** Approbation de plans (PIIA) - Projet modifiant le projet de construction d'un bâtiment multifamilial situé au 11-99, rue Provost, sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec
- 47.13** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 70, chemin de LaSalle
- 47.14** Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement de l'escalier en cour avant pour l'immeuble situé au 61-71, avenue Boyer
- 47.15** Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)

- 47.16** Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)
- 47.17** Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec (Jenkins)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1187131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour le financement des opérations régulières du Commissariat industriel

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND;

D'octroyer une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour le financement des opérations régulières du Commissariat industriel;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 14:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour le financement des opérations régulières du Commissariat industriel

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements et Villes liées à PME MTL West-Island doivent verser une contribution à l'Organisme afin de le soutenir dans la réalisation de sa mission. Or, depuis la réforme des Centre locaux de développement (CLD) l'arrondissement de Lachine est désormais rattaché à PME MTL West-Island en matière de développement économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 8 mai 2017 – Résolution CA17 19 01 52 –Sommaire décisionnel 1177131004

DESCRIPTION

La contribution permet à l'Organisme de réaliser le volet 2 de son mandat soit : Promouvoir le West-Island en tant que terre d'accueil des projets d'entreprises et coordonner les activités de prospection de nouveaux investissements ;

Maintenir des contacts réguliers avec des agences de promotion et de prospection de Montréal et du Québec ;

Organiser et diriger les activités de démarchage tant au Québec qu'à l'étranger;

Participer à l'accueil de missions commerciales visant à rencontrer les investisseurs potentiels;

Maintenir un contact étroit et régulier avec les directions de l'urbanisme des villes et arrondissements du West-Island.

Encadrer les industriels dans leurs démarches avec les instances municipales et les locateurs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées , le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-08-28



Dossier # : 1187121003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de ré-engazonnement des terrains de soccer des parcs Carignan, Grovehill, Dixie, Kirkland et de l'école Catherine-Soumillard au montant de 24 739,63 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 27 213,59 \$ - Appel d'offres sur invitation numéro 18-17167 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de ré-engazonnement des terrains de soccer des parcs Carignan, Grovehill, Dixie, Kirkland et de l'école Catherine-Soumillard, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 24 739,63 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-17167;

D'autoriser une dépense de 24 739,63 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de ré-engazonnement des terrains de soccer des parcs Carignan, Grovehill, Dixie, Kirkland et de l'école Catherine-Soumillard;

D'autoriser une dépense de 2 473,96 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 16:16

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187121003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de ré-engazonnement des terrains de soccer des parcs Carignan, Grovehill, Dixie, Kirkland et de l'école Catherine-Soumillard au montant de 24 739,63 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 27 213,59 \$ - Appel d'offres sur invitation numéro 18-17167 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les terrains de soccer des parcs Carignan, Grovehill, Dixie, Kirkland et École Catherine Soumillard requièrent des travaux de ré-engazonnement sur une portion des surfaces, situées principalement devant les buts, mais aussi au centre des terrains, en raison de l'usage intensif de ces terrains. Les surfaces nécessitant des travaux représentent 2710 m². Un appel d'offres sur invitation a été lancé pour permettre la réalisation de ces travaux après la saison du soccer qui se termine fin septembre. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a été avisée de l'échéancier des travaux afin de mieux répondre aux demandes d'utilisation des terrains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux requis consistent, de façon non limitative en :

- Décapage des zones à l'aide d'une détourbeuse;
- Ameublissement du sol sur une profondeur de 150 mm;
- Nivelage du terrain par ajout de terreau;
- Compactage;
- Ajout d'un engrais enracineur;
- Pose de tourbe en plaques de grande dimension;
- Arrosage.

L'entrepreneur devra fournir le terreau, l'engrais et la tourbe selon les spécifications prévues au devis. Il sera en outre responsable de la signalisation appropriée sur les sites de travaux.

JUSTIFICATION

À la suite d'un appel d'offres sur invitation les soumissions ont été ouvertes le 27 août 2018 à 11h00. La compagnie Techniparc (Division 9032-2454 Québec inc.) et les Entreprises Multi-Surfaces F Giguère inc ont été invitées et ont soumis leurs prix :

- 9032-2454 Québec Inc. (Techniparc) : 24 739.52\$ taxes incluses
- Multi-Surfaces F Giguère inc. : 34 367.52\$ taxes incluses

La compagnie 9032-2454 Québec Inc. (Techniparc) étant le plus bas soumissionnaire conforme avec une soumission au montant total de 24 739.52 \$, le contrat de réalisation de travaux lui sera octroyé.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis (toutes taxes incluses).

Firmes	Prix (avant taxes)	Total (taxes incl.)
Techniparc	21 517,40\$	24 739,63 \$
Entreprises Multi-Surfaces F Giguère inc.	29 891,30 \$	34 367,52\$
Estimation	25 000,00\$	28 743.75 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	29 553,58 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	19,46 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	9 627,89 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	38.92 %	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-4 004,12 \$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-13,93 %	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour la réalisation de ces travaux sont prévues au budget de fonctionnement des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics.

Une montant de 10% est prévue pour fin de contingences, soit 2 473,96\$ pour un montant total de 27 213,59\$ toutes taxes incluses.

Voir l'intervention de la division des Ressources financières et matérielles pour l'aspect financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à offrir aux citoyens une meilleure qualité de vie en favorisant l'accès à des équipements de loisirs de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux : entre le 1^{er} et le 20 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sylvain CORBEIL)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Lachine

Lecture :

Stéphanie HOULE, 28 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie DION
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Luc PERREAULT
Chef de Division voirie et parcs

Le : 2018-08-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187801004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 198 180,11 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824 - Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824;

D'autoriser une dépense de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine;

D'autoriser une dépense de 21 233,58 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 14:42

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187801004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 198 180,11 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux inspections des infrastructures extérieures effectuées au courant de l'été 2017, plusieurs déficiences ont été relevées. En effet, plusieurs installations servant d'accès au bâtiments et aux toits sont en très mauvaise état.

Afin de s'assurer de la mise à niveau des infrastructures concernées, la Direction des Travaux Publics souhaite octroyer un contrat à un entrepreneur spécialisé dans les travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit en acier galvanisé

La Direction des Travaux Publics souhaite procéder à la mise aux normes des escaliers extérieurs et des échelles de toit de certains bâtiments de l'arrondissement de Lachine.

Ce projet vise le remplacement des escaliers extérieurs suivants:

- L'escalier situé au Centre Communautaire St-Pierre,
- L'escalier situé au Marché St-Pierre
- Les trois escaliers situés au Centre Fernand-Laplace.

De plus, ce projet vise le remplacement des échelles de toit suivantes:

- L'échelle de toit de l'Hôtel de ville
- Les deux échelles de toit du Centre Fernand-Laplace
- Les quatre échelles de toit du Centre-Technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1177262002 - 28 septembre 2017 - D'octroyer un contrat à la firme DUBÉ MATTE ARCHITECTES INC. pour des services professionnels dans le cadre d'un projet de réfection des escaliers extérieurs en acier et des échelles de toit des bâtiments municipaux de l'arrondissement Lachine au montant total de 8 447,99 \$ toutes taxes incluses - Contrat gré

à gré
GDD 2177262002

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer le remplacement des escaliers extérieurs et des échelles de toit jugés non-conformes en vertu des spécification du code du bâtiment du Québec.

L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les équipements et l'outillage nécessaires, sur demande, pour la réalisation des travaux planifiés.

Les travaux comprennent, mais sans s'y limiter, les activités suivantes:

- Enlèvement des escaliers existants;
- Enlèvement des échelles de toit existantes
- Fourniture et installation de nouvelles escaliers et échelles;
- Installation de pieux visés;
- Réparation de la maçonnerie;
- Réparation des ancrages en acier galvanisé;
- Protection des installations existantes;
- Gestion de la circulation et des entraves;
- Remise en état des terrains.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine fait actuellement face à un vieillissement de ses bâtiments. Ces actifs municipaux requièrent de nombreux travaux de réparation et d'entretien.

La Direction des travaux publics a décidé de recourir à des services externes afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux besoins.

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824 a été lancé le 7 août 2018 et les soumissions ont été ouvertes le 23 août 2018. Quatre (4) soumissions ont été reçues sur un total de sept (7) preneurs de cahier de charges. La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Seulement deux (2) soumissions reçues sur les quatre (4) ont été jugées conformes après analyse.

Selon les documents d'appel d'offres, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel devrait débuter vers la mi-septembre et devrait durer 45 jours au maximum.

La compagnie SDX MÉCANIQUE est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis (toutes taxes incluses).

Deux soumissionnaires ont été déclarés non-conformes administrativement, car ils n'ont pas fourni toute la documentation requise.

Firmes	Prix (avant taxes)	Total (taxes incl.)
SDX MÉCANIQUE	153 900,00 \$	176 946,53 \$
CONSRUCTION MAJU LTÉE	182 200,00 \$	209 484,45 \$

Estimation	170 100,00 \$	195 572,42 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		193 215,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		-9 %
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)		-1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		32 537,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		18 625,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-11 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		32 537,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		16 %

Explications des écarts:

Le montant de la dernière estimation réalisée par la firme DUBÉ-MATTE ARCHITECTES est de 195 189,75 \$ toutes taxes incluses, tandis que le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses. L'écart entre la moyenne des soumissions conformes et l'estimation est de 20,5 %. Cependant l'écart entre SDX MÉCANIQUE et l'estimation est de -10,5 %. Une copie de l'estimé est disponible en pièce jointe.

L'estimation réalisée par la firme DUBÉ-MATTE ARCHITECTES est basée sur les projets similaires de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit qu'elle a conçus durant les dernières années pour la Ville de Montréal.

L'écart entre la moyenne des soumissions conformes reçues et le plus bas soumissionnaire conforme est de 39,0 %. Les autres soumissionnaires ont soumis des prix variant entre 209 484,45 \$ et 305 125,25 \$ alors que le plus bas soumissionnaire a soumis un prix de 176 946,53 \$. Il apparaît clairement que le plus bas soumissionnaire a soumis un prix très agressif par rapport à la compétition.

Au vu de ce qui précède, nous pensons que le prix fourni par le plus bas soumissionnaire conforme est avantageux pour l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé par le PTI Bâtiments de l'arrondissement de Lachine. Aussi, il est recommandé d'autoriser une dépense de 21 233,58 \$, toutes taxes incluses, à titre de contingences en lien avec ce contrat.

Voir l'intervention financière de la Division des ressources financières pour l'aspect comptable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat et ce, à un prix raisonnable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux font partie des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Les travaux projetés auront un impact important sur la sécurité de nos installations et pour

assurer la sécurité du public. De plus, ce projet va nous permettre de se conformer aux prescriptions du code du bâtiments en matière de sécurité des accès.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de travaux : mi-septembre 2018

Réalisation des travaux : de septembre 2018 à novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales. Le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

La firme SDX MÉCANIQUE n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-27

Henri NADEAU OUELLETTE
Agent technique

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187292004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à TOITURES TROIS ÉTOILES INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du Marché public de l'arrondissement de Lachine, au montant de 86 117,42 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 99 729,17 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1822 - Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à TOITURES TROIS ÉTOILES INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du Marché public de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 86 117,42 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1822;
D'autoriser une dépense de 86 117,42 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de réfection de la toiture du Marché public;

D'autoriser une dépense de 8 611,75 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-30 19:00

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187292004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à TOITURES TROIS ÉTOILES INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du Marché public de l'arrondissement de Lachine, au montant de 86 117,42 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 99 729,17 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1822 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le marché public, situé au 1865 rue Notre-Dame dans l'arrondissement de Lachine, abrite dans l'aile ouest le Café du marché et le Marché Station Angus et dans l'aile est des maraîchers présents à l'extérieur durant la saison estivale. Ce bâtiment comporte un étage seulement. Le nouveau locataire du Marché public, le Marché Station Angus a refait une beauté à la bâtisse de la rue Notre-Dame et des rénovations ont été réalisées à l'intérieur du bâtiment. Par contre, la toiture présente des déficiences et il y a des infiltrations d'eau dans le bâtiment.

L'arrondissement de Lachine a entrepris des réparations ponctuelles de la toiture afin de colmater temporairement les lieux d'infiltration d'eau. Les travaux de réfection de la toiture du Marché public sont nécessaires pour corriger de façon définitive les problèmes majeurs d'infiltration d'eau et pour assurer aux locataires et visiteurs une toiture étanche sans infiltration d'eau.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 13 au 29 août 2018. La durée de publication a été de 17 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 27 décembre 2018.

Un addenda a été publié dans le cadre de cet appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO le 20 août 2018 pour l'ajout d'un item "Écrans unités mécaniques" au bordereau de soumission.

Il s'agit donc d'octroyer le contrat à l'entrepreneur TOITURES TROIS ÉTOILES INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du Marché public de l'arrondissement de Lachine.

La dépense de 99 729.17\$, toutes taxes incluses se compose d'un octroi de contrat au montant de 86 117.42\$, d'une provision de contingence de 8 611.75\$ et d'incidences au montant de 5 000 \$ toutes taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2187292005 - Augmentation de 1 167.00\$, toutes taxes incluses, l'enveloppe des contingences pour la préparation des documents pour l'ajout d'écrans devant les unités mécaniques dans le cadre du contrat de réfection des toitures du marché public octroyé à GESTION GILBERT RIEL INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 12 836.96\$ à 14 003.96\$ toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré

GDD 2187292003 - Octroi d'un contrat à GESTION GILBERT RIEL INC., pour pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des toitures du marché public, au montant de 12 836,96 \$ toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de deux toitures du Marché Public de l'arrondissement de Lachine.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- La réfection de deux toitures du bâtiment. Un secteur à l'aile ouest (partie fermée, le Café du marché et le Marché Station Angus) et l'autre secteur dans l'aile est (ouvert, des maraîchers) ;
- L'enlèvement complet de l'étanchéité;
- La pose de supports adéquats;
- L'application d'une nouvelle étanchéité de type bardeau d'asphalte;
- Les solins et contre-solins seront remplacés;
- La surface totale des travaux est d'environ 10 200 pieds carrés.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme Gestion Gilbert Riel Inc. afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Quatre soumissionnaires ont déposé une soumission sur sept preneurs de cahiers.

Après analyse, trois soumissionnaires sur quatre ont été déclarés conformes et la firme TOITURES TROIS ÉTOILES INC est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats «*Tableau d'analyse des soumissions* », en pièce jointe, résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 3.89% inférieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus bas de 29.21% que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission demeure favorable et avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise TOITURES TROIS ÉTOILES INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de réfection de la toiture du Marché public de l'arrondissement de Lachine est de 99 729.17\$, toutes taxes incluses, et se compose d'un octroi de contrat à TOITURES TROIS ÉTOILES INC. au montant de 86 117.42\$, un montant de 8 611.75\$ pour des contingences et de plus, un montant pour les incidences de 5 000\$, toutes taxes incluses, est prévu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure d'assurer aux locataires et visiteurs une toiture étanche sans infiltration d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine afin d'informer les occupants et usagers du Marché Public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Secteur à l'aile ouest (aile fermée, le Café du marché et le Marché Station Angus)

Début des travaux : Automne 2018

Durée des travaux : 6 semaines après l'octroi du contrat

Secteur dans l'aile est (aile ouverte, des maraîchers)

Début des travaux : Soit à l'automne 2018 ou au printemps 2019 (si les conditions ne permettent pas les travaux automnales)

Durée des travaux : 6 semaines après l'octroi du contrat et ce avant le 30 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Angela BANDERA
Agent(e) technique génie municipal

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-30

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187382006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Octroi d'un contrat à DE SOUSA (4042077 CANADA INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018), au montant de 1 087 506,56 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 196 257,22 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1808 – Neuf soumissionnaires

D'octroyer un contrat à DE SOUSA (4042077 CANADA INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018), au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 087 506,56 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1808;
D'autoriser une dépense de 1 087 506,56 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018);

D'autoriser une dépense de 108 750,66 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-06 07:52

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Octroi d'un contrat à DE SOUSA (4042077 CANADA INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018), au montant de 1 087 506,56 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 196 257,22 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1808 – Neuf soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures division de la gestion des actifs de voirie a mis en œuvre un programme complémentaire de planage revêtement (PCPR) du réseau routier local pour l'année 2018. Une somme de 1 262 000 \$ a été accordée à l'arrondissement de Lachine pour effectuer certains travaux sélectionnés par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

L'objectif du programme PCPR est d'augmenter la durée de vie de rues dont la chaussée est dégradée mais dont les infrastructures souterraines ne nécessitent pas d'intervention d'excavation. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention, sinon ponctuelle, sur les trottoirs. Aucune bonification de l'aménagement existant n'est prévue.

Les rues choisies sont situées sur le réseau local de l'arrondissement et l'ont été pour leur état de dégradation avancé. Le choix des tronçons a été fait avec le plan d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 3 juillet au 22 août 2018. La durée de publication a été de 35 jours (en dehors des vacances de construction). La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 21 novembre 2018.

Il y a eu quatre (4) addenda dans le cadre de cet appel d'offres:

- Addenda 1 (17 juillet 2018) : Réponse à une question d'entrepreneur.
- Addenda 2 (17 juillet 2018) : Modification de l'heure d'ouverture des soumissions.
- Addenda 3 (18 juillet 2018) : Report de la date d'ouverture des soumissions.
- Addenda 4 (20 juillet 2018) : Réponse aux questions d'entrepreneur, modification du bordereau et insertion de documents normalisés sur SEAO.

Il s'agit donc d'autoriser une dépense au montant de 1 087 506,56 \$, toutes taxes incluses,

à l'entrepreneur DE SOUSA - 4042077 CANADA INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage-revêtement de divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine et d'autoriser une dépense de 108 750,66 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences

La dépense totale de 1 196 257,22 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 1 087 506,56 \$ et des contingences au montant de 108 750,66 \$, toutes taxes incluses.

La préparation des plans et devis des travaux a été octroyée à la firme Axor Experts-Conseils inc. dans le cadre d'une entente cadre de la Ville de Montréal pour des services en conception.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0094 (30 mars 2017) - Conclure des ententes cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16 -15643 - Huit soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine a eu recours à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de planage-revêtement, incluant les ajustements de puisards, regards, boîtes de vanne et la reconstruction de section de trottoirs sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine.

Les travaux seront réalisés sur les tronçons suivants :

- 2e Avenue, entre les rues Victoria et Saint-Antoine
- Terrasse Émile Pelletier, entre la 27e Avenue et la rue Henri Dunant
- Chemin du Canal, entre le Chemin de Lasalle et la rue Saint-Patrick
- Avenue Rolland, entre les rues Des Érables et Desrosiers
- 3e Avenue, entre la rue Provost et le no 803, rue Provost
- 40e Avenue, entre les rues Victoria et Provost
- 40e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria
- 36e Avenue, entre la rue Provost et la terrasse du Ruisseau
- 27e Avenue, entre la rue Saint-Antoine et la terrasse Émile-Pelletier
- Rue Remembrance, entre la 18e Avenue et le no 1572-84

Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est déterminée à 108 750,66 \$ (toutes taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, taxes incluses.

Les travaux sont prévus débuter au mois de septembre 2018 pour être complétés à la fin d'octobre 2018. Étant donné la nature même des travaux les citoyens perdront l'accès à leur résidence et aux commerces pour de courte durée. En dehors des heures de travaux les rues seront accessibles à la circulation locale.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine a ciblé divers tronçons de rues de par la nature des déficiences constatées au fil des ans. Les tronçons choisis sont en mauvais état. Les réfections permettent de prolonger la durée de vie des tronçons de 7 à 12 ans. Le niveau de service escompté se traduira par des chaussées sécuritaires, de bonne qualité et permettant des déplacements confortables.

Suite à la priorisation des travaux de planage-revêtement sur divers tronçons de rue par l'arrondissement, de concert avec la Direction des Transports (DT) et la Direction Des Réseau d'Eau (DRE), la firme *Axor Experts-Conseils inc.* a produit les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission.

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1808 a été lancé par le Service du greffe de l'arrondissement le 3 juillet 2018 et les soumissions ont été ouvertes le 22 août 2018 à 10 h 30, au 1800, boulevard Saint-Joseph à Lachine. Neuf (9) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur douze (12) preneurs de cahiers. La firme DE SOUSA - 4042077 CANADA INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Après analyse, neuf (9) soumissionnaires ont été déclarés conformes, et la firme DE SOUSA - 4042077 CANADA INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats «Tableau d'analyse des soumissions», en pièces jointes, résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 33,21 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépasse de 8,51 % l'estimation détaillée des professionnels externes.

L'estimation détaillée a été réalisée par la firme *Axor Experts-Conseils inc* et établie à partir des documents d'appel d'offres avant l'ouverture des soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 1 196 257,22 \$ toutes taxes incluses, soit 1 087 506,56 \$ pour le contrat et 108 750,66 \$ (toutes taxes incluses) pour les contingences. Cette dépense sera assumée en totalité par la Direction des transports, division de la gestion des actifs de voirie (SIVT).

La portion de ce montant réservée à la réfection des trottoirs et bordures représente 157 565,76 \$ (taxes incluses).

Les montants sont répartis entre chaussée et trottoirs selon le tableau suivant :

	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Chaussée	944 264,96 \$	94 426,50 \$	1 038 691,46 \$
Trottoirs	143 241,60 \$	14 324,16 \$	157 565,76 \$
TOTAL	1 087 506,56 \$	108 750,66 \$	1 196 257,22 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes, ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre les divisions des études techniques et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2018

Fin des travaux : fin octobre 2018

Durée des travaux : 35 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Michel BOYER, Lachine

Lecture :

Jean CARRIER, 28 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-28

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1186759015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhésion du Musée de Lachine au Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec

D'approuver l'adhésion du Musée de Lachine au Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:31

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhésion du Musée de Lachine au Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministère de la culture et des communications du Québec a mis en place un nouveau processus d'agrément des institutions muséales en 2018, ce qui n'avait pas été fait depuis 2000. L'agrément garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Le gouvernement attribue ce sceau d'excellence à une institution muséale québécoise en fonction de sa performance. L'agrément s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, et de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine. L'agrément délivré par le Ministère permet de bénéficier d'une attestation majeure de la reconnaissance du musée par le gouvernement. Il permet également d'être admissible aux programmes d'aide financière via l'Entente de développement culturel entre le Ministère et la Ville de Montréal. Enfin l'agrément permet d'accroître la visibilité et la crédibilité du musée auprès des partenaires.

Dans le cadre du processus d'agrément des institutions muséales mis en place par le Ministère de la culture et des communications du Québec, un certain nombre de documents sont exigés pour témoigner de la qualité du Musée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Depuis sa parution en 2014, le Musée de Lachine adhère au Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec. Ce dernier, en pièces jointes, respecte les exigences des codes de déontologie du Conseil international des musées (ICOM), de l'Association des musées canadiens (AMC) et de l'American Alliance of Museums (AAM).

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'agrément, une résolution du Conseil d'arrondissement est exigée pour attester de l'adhésion du Musée de Lachine au Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec. Afin d'appuyer cette attestation, les employés devront s'engager à respecter le Code de déontologie (attestation à compléter par les employés en pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec prévoit que le musée :

- prend des mesures pour protéger, sauvegarder et mettre en valeur les patrimoines mobilier, immobilier et immatériel ainsi que, le cas échéant, le patrimoine naturel, la biodiversité et les collections vivantes pour les générations actuelles et futures.
- vise, dans ses différentes sphères d'activité, à maximiser ses retombées sur la société, l'économie, la culture et le tourisme, tout en minimisant ses impacts sur l'environnement.
- intègre des principes de recyclage, de récupération, de valorisation des matériaux dans toutes les sphères de ses activités (muséographie, publications, outils de communications, gestion, etc.).
- se dote d'une politique de développement durable et communique régulièrement ses actions en la matière.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rédaction des orientations du Musée de Lachine concernant le développement durable.
Engagement des employés à respecter le Code de déontologie muséale de la Société des Musées du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1186759016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

D'adopter la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-28 14:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministère de la culture et des communications du Québec a mis en place un nouveau processus d'agrément des institutions muséales en 2018, ce qui n'avait pas été fait depuis 2000. L'agrément garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Le gouvernement attribue ce sceau d'excellence à une institution muséale québécoise en fonction de sa performance. L'agrément s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, et de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

L'agrément délivré par le Ministère permet de bénéficier d'une attestation majeure de la reconnaissance du musée par le gouvernement. Il permet également d'être admissible aux programmes d'aide financière via l'Entente de développement culturel entre le Ministère et la Ville de Montréal. Enfin l'agrément permet d'accroître la visibilité et la crédibilité du musée auprès des partenaires.

Dans le cadre du processus d'agrément des institutions muséales mis en place par le Ministère de la culture et des communications du Québec, un certain nombre de documents sont exigés pour témoigner de la qualité du Musée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 190177 - Approbation de la nouvelle mission du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

DESCRIPTION

La Politique de gestion des collections du Musée de Lachine datait de 2001. Elle a été mise à jour en 2018 dans le cadre du processus d'agrément des institutions muséales (en pièces jointes) et entrera en vigueur le 1er janvier 2019, parallèlement à la nouvelle mission du musée.

Une politique de gestion énonce les axes de collectionnement liés à la mission du musée et les lignes directrices concernant les acquisitions et l'aliénation, les prêts et les emprunts, la documentation et la conservation des artefacts et oeuvres.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'agrément, une résolution du Conseil d'arrondissement est exigée pour approuver la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1186759017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des orientations en matière d'éducation du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

D'adopter les orientations en matière d'éducation du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-28 14:42

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des orientations en matière d'éducation du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministère de la culture et des communications du Québec a mis en place un nouveau processus d'agrément des institutions muséales en 2018, ce qui n'avait pas été fait depuis 2000. L'agrément garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Le gouvernement attribue ce sceau d'excellence à une institution muséale québécoise en fonction de sa performance. L'agrément s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, et de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

L'agrément délivré par le Ministère permet de bénéficier d'une attestation majeure de la reconnaissance du musée par le gouvernement. Il permet également d'être admissible aux programmes d'aide financière via l'Entente de développement culturel entre le Ministère et la Ville de Montréal. Enfin l'agrément permet d'accroître la visibilité et la crédibilité du musée auprès des partenaires.

Dans le cadre du processus d'agrément des institutions muséales mis en place par le Ministère de la culture et des communications du Québec, un certain nombre de documents sont exigés pour témoigner de la qualité du Musée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 190177 - Approbation de la nouvelle mission du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

DESCRIPTION

La politique éducative était comprise dans la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine qui datait de 2001. Les Orientations en matière d'éducation ont été mises à jour en 2018 dans le cadre du processus d'agrément des institutions muséales (en pièces jointes) et entreront en vigueur le 1er janvier 2019, parallèlement à la nouvelle mission du musée.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'agrément, une résolution du Conseil d'arrondissement est exigée pour approuver les Orientations en matière d'éducation du musée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1183547010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er mai au 30 juin 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er juin au 31 juillet 2018

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er mai au 30 juin 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er juin au 31 juillet 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er mai au 30 juin 2018, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er juin au 31 juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

- Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;
- Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;
- Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;
- Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;
- Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre listes pour approbation, soit une liste des achats par carte de crédit pour les mois de mai et juin 2018, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour la période du 1er juin au 31 juillet 2018 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de mai et juin 2018.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant les mois de juin et juillet 2018.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation des mois de juin et juillet 2018.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er juin au 31 juillet 2018. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-20

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1183547012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du réaménagement des sommes des comptes de surplus de l'arrondissement de Lachine établies à 8 089 467,39 \$

D'approuver le réaménagement des sommes des comptes de surplus de l'arrondissement de Lachine établies à 8 089 467,39 \$.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 14:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du réaménagement des sommes des comptes de surplus de l'arrondissement de Lachine établies à 8 089 467,39 \$

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'alléger la structure budgétaire des comptes de surplus de l'arrondissement, nous aimerions réaménager les sommes dans le compte de surplus de gestion. Nous avons d'abord le compte de surplus neige qui n'est plus nécessaires compte tenu que cette activité ne relève plus de l'arrondissement.

De plus, nous avons les comptes de surplus imprévus et libre, qui sont inactifs depuis longtemps. Ceux-ci peuvent être aussi regroupés dans un seul et unique compte de surplus de gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le solde des comptes de surplus avant et après le regroupement:

Nom du compte	# du compte	Solde des comptes avant le réaménagement
Surplus de gestion - neige	31005	1 873 083,48 \$
Surplus de gestion - imprévus	31010	1 034 806,60 \$
Surplus de gestion	31020	4 135 746,05 \$
Surplus de gestion - surplus libre	31025	466 492,20 \$
Surplus de gestion - SST	31027	579 339,06 \$
		8 089 467,39 \$

Nom du compte	# du compte	Solde des comptes après le regroupement
Surplus de gestion - neige	31005	0,00 \$
Surplus de gestion - imprévus	31010	0,00 \$
Surplus de gestion	31020	7 510 128,33 \$
Surplus de gestion - surplus libre	31025	0,00 \$
Surplus de gestion - SST	31027	579 339,06 \$
		8 089 467,39 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

Le : 2018-08-29



Dossier # : 1183547013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2018 par rapport à celui de l'exercice financier précédent

De recevoir l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2018 par rapport à celui de l'exercice financier précédent.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 16:17

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2018 par rapport à celui de l'exercice financier précédent

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), l'arrondissement de Lachine doit déposer au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice financier précédent qui ont été réalisés au cours de la même période de correspondance. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 190159 en date du 8 mai 2017 (1173547003) - Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2017 projetés à la fin de l'exercice et l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

État comparatif des revenus et dépenses 2017-2018

Pour les états comparatifs au 30 juin, les revenus 2018 s'établissent à 2 319 184 \$ et sont supérieurs de 299 249 \$ en comparaison à la même période en 2017. Cet écart s'explique principalement par un revenu supérieur au chapitre des permis de construction.

Pour les dépenses de 2018, elles s'établissent à 11 918 800 \$ et sont inférieures de 2 721

500 \$ en comparaison à la même période en 2017. Cet écart s'explique par la décontamination du parc Pominville qui a été payé par l'arrondissement en cours d'année 2017 et qui nous a été remboursée en fin d'année 2017 par le programme passif environnemental.

Évolution budgétaire au 30 juin 2018

Sur le plan des dépenses pour l'exercice financier 2018, le budget original de 29 460 400 \$ a été augmenté de 630 200 \$ pour atteindre 30 090 600 \$. Cet écart est expliqué principalement par l'appropriation du surplus de la rue Notre-Dame. Sur le plan des revenus, le budget original adopté de 3 682 200 \$ demeure le même.

Après analyse de ces facteurs et des autres objets financiers nous ne pouvons pas voir de tendance négative qui affecterait de façon précaire la situation financière de l'arrondissement. Par contre à la fin d'année lors de l'établissement des états financiers, la Ville centre pourra modifier nos résultats (surplus/déficit) et nous sommes dans l'impossibilité de connaître en date d'aujourd'hui ces éléments et l'impact de ces résultats. Par exemple à la fin de 2017, la Ville centre a diminué un montant de 333 900 \$ pour les revenus de permis en changeant la mécanique de redistribution des revenus totaux. Cet élément n'était pas connu avant décembre 2017.

Un déficit de 605 400 \$ a été calculé au niveau de la masse salariale (salaires et charges sociales). Ce déficit est majoritairement créé dans l'activité neige suite à une augmentation des précipitations pour l'hiver 2017-2018. Même si l'activité neige relève de la Ville centre, l'arrondissement est appelé à répondre aux mesures de déneigement déclarées par l'Administration municipale. Cependant ce déficit est couvert par des économies dans les autres dépenses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que les articles 130 et 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-29

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1187436001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur quatre tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les quatre tronçons de rues suivants dans l'arrondissement de Lachine, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE) :

- 13^e Avenue, entre les rues Saint-Louis et William-MacDonald;
- 32^e Avenue, entre les rues Notre-Dame et Victoria;
- 40^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Sir-George-Simpson;
- 44^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Broadway.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 14:33

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187436001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur quatre tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des Réseaux d'Eau poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2018-2020, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant partie du réseau administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0523 - 23 avril 2018 - d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

DESCRIPTION

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent du Service de l'eau, la DRE, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les quatre (4) tronçons suivants, des rues dans l'arrondissement de Lachine.

- 13^e Avenue, entre les rues Saint-Louis et William-MacDonald;
- 32^e entre les rues Notre-Dame et Victoria;
- 40^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Sir-George-Simpson;
- 44^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Broadway;

Des tronçons peuvent être remplacés lors des étapes à venir selon les recommandations des études hydrauliques.

Les mandats de conception des plans et devis et les études de caractérisation environnementales et géotechniques débuteront en 2018. Les travaux de construction sont prévus en 2019 et la pose de la deuxième couche de pavage en 2020.

Les interventions planifiées sur ces rues sont principalement le remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc, incluant les entrées de services, la reconstruction de chaussée et la réfection des trottoirs et des aménagements existants.

La planification de ces interventions est basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention eau voirie ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service et l'usage des rues. Les plans de soumissions seront validés par l'équipe de la DRE avant le lancement des appels d'offres selon les exigences de la Ville centre.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Service de l'eau, des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation

du projet.

La DRE a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine visant la prise en charge, par ce dernier, de la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc sur les rues mentionnées ci-dessus en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Lachine s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout, des entrées de services ainsi que le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la DRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi contrat services professionnels : Octobre 2018

Appel d'offres pour travaux : Février 2019

Octroi du contrat de construction : Avril 2019

Période de travaux : Mai à novembre 2019 et deuxième couche de pavage en 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid EL OBADI
ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-27

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1186759018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance de ATELIER DE PEINTURE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 septembre 2018 au 10 septembre 2021

D'approuver la reconnaissance de ATELIER DE PEINTURE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 septembre 2018 au 10 septembre 2021 et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-28 15:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance de ATELIER DE PEINTURE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 septembre 2018 au 10 septembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0300 adoptée le 3 octobre 2016: D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

CA16 19 0147 adoptée le 9 mai 2016: D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

CA18 19 0178 adoptée le 11 juin 2018 : Dépôt du bilan de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et approbation des modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 1er juillet 2018

DESCRIPTION

Approuver la fiche d'analyse dûment complétée, annexée en pièce jointe, de l'organisme à but non lucratif Atelier de peinture de Lachine selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et autoriser que lui soit accordé les différents soutiens auxquels il a droit en vertu de sa classification.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

Comme le définit la nouvelle version de la politique, les organismes qui se conforment majoritairement aux critères justifiant leur reconnaissance sont réputés y être admissibles même s'ils éprouvent de la difficulté à atteindre ces critères, notamment le pourcentage de résidents lachinois membres de l'organisme ou siégeant au conseil d'administration. Ils devront se conformer d'ici trois (3) ans. Ils pourront être accompagnés dans leur démarche par les membres du personnel de la Direction responsables de leur dossier.

La fiche d'évaluation de Atelier de peinture de Lachine est en pièce jointe.

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance de l'organisme pour une durée de trois (3) ans, à condition de fournir les informations manquantes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2018 : Envoi d'une lettre de la Direction CSLDS officialisant la reconnaissance de l'organisme indiquant leur classification et les conditions à remplir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lachine adoptée le 9 mai 2016 et de ses modifications approuvées le 3 octobre 2016 et le 11 juin 2018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-08-28



Dossier # : 1183550018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

D'octroyer une aide financière d'un montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018 :

ORGANISME	MONTANT
GRUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME)	106 029,73 \$
CLUB GYMNI TOURS DE LACHINE	27 968,72 \$
LACHINE CURLING CLUB INCORPORE	750 \$
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	30 000 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	3 281,40 \$
LE CHOEUR AMBIANCE INC.	3 847,50 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	12 825 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 07:44

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le Conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0173 Octroi d'une aide financière au montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

CA18 19 0107 Octroi d'une aide financière d'un montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA18 19 0219 Approbation de la modification à la reconnaissance du CLUB DE CURLING LACHINE et de LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;

CA17 19 0312 Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux (2) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0288 Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre (24) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année

2017 ;

CA17 19 0270 Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ aux trois (3) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0196 Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle;

CA17 19 0109 Accord d'un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix organismes désignés au sommaire décisionnel et répondant aux critères d'admissibilité, pour l'année 2017, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et d'en autoriser le paiement;

CA17 19 0033 Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification;

CA16 19 0147 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine, que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2017;

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50% du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes et montant accordé ainsi que les fiches d'évaluation. Tous les documents demandés et fournis par les organismes se trouvent en dossier et sont disponibles sur demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS.

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 77
136.13 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 28
718.72 \$
(organisme sportive)

2410 0010000 301405 04349 61900 016207 0000 000000 000000 00000 00000 : 75 000 \$
(matières résiduelles)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 3 847.50

\$

(organisme culturel)

Union des familles de Lachine: DA 562326

Centre des loisirs de Lachine: DA 562331

Lachine curling Club Incorpore: DA 562323

Club Gymnitours de Lachine: DA 562321

Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAMÉ): DA 562340

La Maison des Jeunes "L'Escalier" de Lachine inc. DA: 562328

Le Choeur Ambiance Inc.: DA 564952

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE

Le : 2018-08-27

Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

Directrice - Culture



Dossier # : 1183479011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 2 350 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 2 350 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

Organisme	MONTANT
GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC.	500 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	350 \$
LE RÉVEIL DE LACHINE	500 \$
ÉCOLE SECONDAIRE DALBÉ-VIAU	1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-30 11:22

Signataire :

Martin SAVARD

 Directeur d'arrondissement
 Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183479011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 2 350 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 2 350,00 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-08-29



Dossier # : 1187204007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

D'adopter le Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-06 08:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

CONTENU

CONTEXTE

Le sommaire ADDENDA est créé pour ajouter une version modifiée du projet de règlement.

Le premier projet de règlement adopté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 16 juillet 2018 par la résolution CA18 19 0205 est modifié de la façon suivante :

Les paragraphes 2° et 3° de l'article 5 du premier projet de Règlement numéro 2710-95 sont supprimés :

2° « *par la suppression, au quatrième alinéa, des mots « d'un arboriculteur certifié ou » et des mots « spécialisé en foresterie urbaine ».* Explications : le premier projet de règlement visait à ce que l'évaluation technique de l'arbre à abattage soit réservée uniquement à un ingénieur forestier. Comme le 2° paragraphe est supprimé du second projet de règlement, la disposition actuellement en vigueur dans le Règlement numéro 2710 sur le zonage visant à ce que cette tâche d'évaluation soit accomplie par un arboriculteur certifié ou un ingénieur spécialisé en foresterie urbaine est conservée.

3° « *la résolution du conseil de la copropriété autorisant l'abattage de ou des arbres à abattre* ». Explications : cette exigence autorisant l'abattage d'arbres est retirée du second projet de règlement, car la Ville n'a pas de pouvoir habilitant en cette matière.

Le second projet de règlement modifié se trouve dans les pièces jointes ADDENDA.

Certaines dispositions du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

CONTENU

CONTEXTE

Modification au Règlement sur le zonage (2710) afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé (recyclé) comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels (RCA05-19010).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent règlement vise notamment les éléments suivants :

- 1) de supprimer la norme de hauteur minimale de 5,5 mètres pour le bâtiment dans la zone R-326;
- 2) de remplacer dans la définition «d'étage», la norme édictant qu'une mezzanine, représentant 10 % ou moins de la superficie de l'aire de plancher qu'elle surmonte, n'est pas considérée comme un étage. » afin d'augmenter cette norme à 40 %;
- 3) d'ajuster la liste des essences d'arbres et des espèces de plantes envahissantes interdites;
- 4) de prévoir lors de l'évaluation de l'état d'un arbre, que seul un ingénieur forestier puisse déposer un rapport technique lorsque requis par l'arrondissement;
- 5) de prévoir comme document exigé lors d'une demande de certificat d'autorisation, la résolution du conseil de la copropriété autorisant l'abattage de ou des arbres à abattre;
- 6) de permettre au requérant lors d'une demande de certificat d'autorisation, la possibilité de déposer un certificat de localisation ou lorsque celui-ci n'est pas disponible, un plan à l'échelle, tel que le règlement le prévoit déjà;
- 7) de préciser le cadre d'intervention lors de la plantation d'arbres :
 - en remplacement d'un arbre abattu avec un certificat d'autorisation;

- obligatoire pour tout projet de construction, d'agrandissement ou d'aménagement ou d'agrandissement d'une aire de stationnement

8) Diminuer le diamètre d'un arbre au moment de la plantation en fonction du type d'arbres feuillus ou conifères;

9) de préciser la norme actuelle qui prévoit que lorsque le terrain ne permet pas le remplacement par un arbre de même canopée, l'autorité compétente peut autoriser la plantation de plus d'un arbre de canopée moindre en guise de compensation;

10) de permettre pour les usages résidentielles, le partage de cases de stationnement en tout ou en partie sur un autre terrain que celui desservi par l'usage;

11) de préciser que le nombre d'accès au terrain est un maximum;

12) de calculer la pente de la partie extérieure d'un accès menant à une case de stationnement intérieure à partir de la limite intérieure du trottoir ou de la bordure de rue, le cas échéant;

13) de prévoir que le système d'installation d'une enseigne permanente principale installées en saillie ne doit plus être approuvé par un ingénieur professionnel conformément aux normes édictées par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR);

14) de fixer des dispositions particulières pour l'affichage des supermarchés de 3 000 m² et plus du type 231, des grandes superficies du type 233 et des concessionnaires automobiles du type 243;

15) de prohiber l'utilisation de conteneurs comme bâtiment accessoire à moins que les conteneurs transformés en pavillon de jardin ou en bâtiment accessoire desservant un usage résidentiel soient autorisés comme usage conditionnel et ce, à certaines conditions prescrites au Règlement numéro RCA05-19010 relatif aux usages conditionnels;

16) de prévoir que les unités de lave-auto lorsqu'elles sont détachées du bâtiment principal sont considérées comme bâtiment accessoire;

17) de diminuer la distance entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal de 3,0 mètres à 1,5 mètre;

18) de supprimer la norme à l'effet que tout nouveau bâtiment principal ne doit plus former un angle maximal de 5 degrés.

JUSTIFICATION

Voir le tableau en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local Le Messenger annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire pour les éléments de stricte concordance et concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

- Avis de motion et adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation publique
- Tenue de la consultation publique
- Adoption du second projet de règlement
- Adoption du règlement

- Émission du certificat de conformité

- Avis public (promulgation) annonçant l'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-04

**Dossier # : 1186470053**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 133 138 du cadastre du Québec (1246-1268, rue Notre-Dame)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 19 juin 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage relative à l'agrandissement et la transformation du bâtiment mixte situé sur le lot portant le numéro 2 133 138 du cadastre du Québec (1246-1268, rue Notre-Dame), ayant pour effet :

- de permettre l'implantation des escaliers dans la marge arrière, et ce, bien que le Règlement prévoit que les escaliers conduisant aux étages supérieurs au premier étage et constituant une issue exigée sont permis dans la cour arrière à condition de respecter la marge de recul prescrite;
- de permettre la construction de galeries dans la marge arrière, et ce, bien que le Règlement prévoit que les galeries sont permises dans la cour arrière à condition de respecter la marge de recul prescrite;

à la condition de fournir un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des usages occupant les deux immeubles avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:32**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470053**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 133 138 du cadastre du Québec (1246-1268, rue Notre-Dame)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- l'implantation des escaliers dans la marge arrière;
- la construction de galeries dans la marge arrière.

pour un (1) bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 2 133 138 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le propriétaire des deux (2) immeubles contigus au coin de la 13^e Avenue et de la rue Notre-Dame souhaiterait agrandir ses propriétés afin d'y rajouter 14 unités d'habitation locatives. L'analyse réglementaire du projet a mis en évidence la non-conformité des escaliers extérieurs en cour arrière menant au deuxième étage. Ceux-ci, selon le Règlement sur le Zonage numéro 2710, doivent respecter la marge de recul pour un immeuble mixte, prescrite à la grille des normes d'implantation en vigueur dans la zone C-415, soit 3,0 mètres. Or, la volée d'escaliers concernée est implantée sur la ligne de lot.

Il en va de même pour les galeries aux étages supérieurs.

Afin de réaliser le projet, les requérants demandent une dérogation mineure pour ces deux (2) éléments.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 133 139 du cadastre du Québec (1270-1290, rue Notre-Dame)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 19 juin 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage relative à l'agrandissement et la transformation du bâtiment mixte situé sur le lot portant le numéro 2 133 139 du cadastre du Québec (1270-1290, rue Notre-Dame), ayant pour effet :

- de permettre l'implantation des escaliers dans la marge arrière, et ce, bien que le Règlement prévoit que les escaliers conduisant aux étages supérieurs au premier étage et constituant une issue exigée sont permis dans la cour arrière à condition de respecter la marge de recul prescrite;
- de permettre la construction de galeries dans la marge arrière, et ce, bien que le Règlement prévoit que les galeries sont permises dans la cour arrière à condition de respecter la marge de recul prescrite;

à la condition de fournir un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des usages occupant les deux immeubles avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 133 139 du cadastre du Québec (1270-1290, rue Notre-Dame)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- l'implantation des escaliers dans la marge arrière;
- la construction de galeries dans la marge arrière.

pour un (1) bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 2 133 139 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le propriétaire des deux (2) immeubles contigus au coin de la 13^e Avenue et de la rue Notre-Dame souhaiterait agrandir ses propriétés afin d'y rajouter 14 unités d'habitation locatives. L'analyse réglementaire du projet a mis en évidence la non-conformité des escaliers extérieurs en cour arrière menant au deuxième étage. Ceux-ci, selon le Règlement sur le Zonage numéro 2710 doivent respecter la marge de recul pour un immeuble mixte, prescrite à la grille des normes d'implantation en vigueur dans la zone C-415, soit 3,0 mètres. Or, la volée d'escaliers concernée est implantée sur la ligne de lot.

Il en va de même pour les galeries aux étages supérieurs.

Afin de réaliser le projet, les requérants demandent une dérogation mineure pour ces deux (2) éléments.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation d'un développement résidentiel situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec

D'autoriser, suivant les documents soumis en date des 3, 5 et 12 février 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage relative au développement résidentiel prévu sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec, ayant pour effet :

- de permettre l'installation d'un écran entre les unités d'un bâtiment multifamilial ainsi qu'aux extrémités de celles-ci, et ce, bien que le Règlement prévoie qu'une paroi écran permettant de fermer un patio surélevé, un balcon ou une galerie ne s'applique que pour les bâtiments jumelés ou en rangée, entre eux, le long de leur ligne latérale de lots.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-27 08:04

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation d'un développement résidentiel situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- l'ajout d'écrans séparateurs (d'intimité) entre les unités

pour un développement résidentiel, situé sur les lots portant le numéro 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432, du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 - Résolution : CA118 19 0114 - Sommaire décisionnel 1186470010 - Dérogation mineure - Projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)

Séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 - Résolution : CA18 19 0112 - Sommaire décisionnel 1186470011 - PIIA - Projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)

Séance ordinaire du lundi 11 juin 2018 - Résolution : CA18 19 0180 - Sommaire décisionnel 1180372005 - Dérogation mineure (Correction) - Projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)

DESCRIPTION

Le projet des premières maisons de ville sur l'ancien site de la Jenkins a été récemment approuvé. L'analyse des plans pour permis a mis en évidence un élément dérogatoire qui avait échappé aux premières études, soit la présence d'écrans d'intimité entre les unités de chaque rangée.

Afin de ne pas retarder la délivrance des permis, ceux-ci ont été analysés sans les écrans

séparateurs. La présente demande permettra de rétablir et de mettre en conformité cet élément du projet résidentiel.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20

**Dossier # : 1186470054**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1246-1268, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 19 juin 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 1246-1268, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes :

- retenir l'option du bois vieilli pour les insertions aux étages;
- prévoir un revêtement métallique similaire à celui proposé, mais d'un autre fabricant;
- poursuivre le même revêtement métallique pour la façade arrière (modèle et couleur) que celui prévu sur les façades avant et latérales;
- fournir un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des usages occupant les deux immeubles avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:33**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1246-1268, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment sis au 1246-1268, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le propriétaire des deux (2) immeubles contigus au coin de la 13^e Avenue et de la rue Notre-Dame souhaiterait agrandir ses propriétés afin d'y rajouter 14 unités d'habitation locatives.
Implantation et volumétrie

L'ajout sera implanté en cour arrière occupant ainsi la presque totalité du terrain. Les bâtiments à l'étude sont respectivement de deux (2) et de trois (3) étages. L'agrandissement vise à ajouter un étage au premier bâtiment ainsi qu'un volume de trois (3) étages en cour arrière des deux immeubles. Les unités s'organisent autour de deux espaces centraux aménagés situés au premier niveau.

Architecture

Les concepteurs ont fait le choix d'un parti contemporain pour l'apparence extérieure de l'ajout optant ainsi pour une architecture linéaire, des façades sobres et largement fenêtrées, agrémentées d'un assemblage de matériaux formé de panneaux d'aluminium en façades avant et latérales et d'acier corrugué en façade arrière ainsi que d'incursion de bois sur les parties en retrait. Une alternance de verre trempé et de lattes de bois naturel forme les garde-corps des étages supérieurs.

Les façades d'origine

Les façades avant et latérales des bâtiments à l'étude ne subiront pas de transformation, à l'exception des marquises à l'étage du bâtiment d'angle qui seront supprimées.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20

**Dossier # : 1186470056**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1270-1290, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 19 juin 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 1270-1290, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes :

- retenir l'option du bois vieilli pour les insertions aux étages;
- prévoir un revêtement métallique similaire à celui proposé, mais d'un autre fabricant;
- poursuivre le même revêtement métallique pour la façade arrière (modèle et couleur) que celui prévu sur les façades avant et latérales;
- fournir un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des usages occupant les deux immeubles avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:33**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1270-1290, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment sis au 1270-1290, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le propriétaire des deux (2) immeubles contigus au coin de la 13^e Avenue et de la rue Notre-Dame souhaiterait agrandir ses propriétés afin d'y rajouter 14 unités d'habitation locatives. *Implantation et volumétrie*

L'ajout sera implanté en cour arrière occupant ainsi la presque totalité du terrain. Les bâtiments à l'étude sont respectivement de deux (2) et de trois (3) étages. L'agrandissement vise à ajouter un étage au premier bâtiment ainsi qu'un volume de trois (3) étages en cour arrière des deux immeubles. Les unités s'organisent autour de deux espaces centraux aménagés situés au premier niveau.

Architecture

Les concepteurs ont fait le choix d'un parti contemporain pour l'apparence extérieure de l'ajout optant ainsi pour une architecture linéaire, des façades sobres et largement fenêtrées, agrémentées d'un assemblage de matériaux formé de panneaux d'aluminium en façades avant et latérales et d'acier corrugué en façade arrière ainsi que d'incursion de bois sur les parties en retrait. Une alternance de verre trempé et de lattes de bois naturel forme les garde-corps des étages supérieurs.

Les façades d'origine

Les façades avant et latérales des bâtiments à l'étude ne subiront pas de transformation, à l'exception des marquises à l'étage du bâtiment d'angle qui seront supprimées.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470044

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 22, 17e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 20 juin 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de la façade latérale de l'immeuble situé au 22, 17^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:35

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 22, 17e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'une fenêtre sur la façade latérale du bâtiment sis au 22, 17^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les propriétaires du bâtiment jumelé sur la 17^e Avenue procèdent à des réaménagements intérieurs qui ont dicté des modifications sur l'enveloppe extérieure, soit :

- L'agrandissement de la porte-patio en façade arrière. L'ouverture accueillera une porte double vitrée, coulissante, en PVC blanc;
- La création d'une nouvelle ouverture en cour latérale qui accueillera la fenêtre adjacente à la porte-patio actuelle.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades avant et latérale gauche de l'immeuble situé au 180, rue Provost

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 19 juin 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation des façades avant et latérale gauche de l'immeuble situé au 180, rue Provost.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:35

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades avant et latérale gauche de l'immeuble situé au 180, rue Provost

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation des façades avant et latérale gauche du bâtiment sis au 180, rue Provost.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les activités du Tasty tournent désormais essentiellement autour de la livraison et des plats à emporter, l'espace restauration sur place semble ainsi peu utilisé. Face à cette réalité, le propriétaire souhaite subdiviser le local actuel afin de permettre à une autre entreprise de s'y installer.

À ces fins, une demande de permis de réaménagement intérieur a été soumise, accompagnée d'une proposition de transformation extérieure qui prévoit de nouvelles ouvertures sur les façades avant et latérale gauche.

L'intervention vise en effet la création d'une alcôve sur la partie centrale de la façade avant permettant de desservir les deux (2) espaces commerciaux ainsi que deux (2) fenêtres sur chacune des façades.

L'ouverture en façade avant reprend les dimensions des fenêtres existantes et le modèle de la fenestration à l'étage. Sur la façade latérale, la fenêtre est de moindre dimension.

Pour le nouvel espace, les requérants prévoient de nouveaux auvents de couleur verte ainsi qu'une nouvelle enseigne.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur en cour arrière du bâtiment situé au 238, 34e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 22 juin 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur en cour arrière de l'immeuble situé au 238, 34^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:35

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur en cour arrière du bâtiment situé au 238, 34e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement extérieur de l'ajout en cour arrière du bâtiment sis au 238, 34e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La propriétaire du bâtiment résidentiel souhaiterait refaire le revêtement extérieur de la partie agrandie de la propriété donnant sur la rue Dawes. Elle propose ainsi de remplacer le clin de bois blanc par du stucco couleur sable.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur de l'immeuble situé au 3830, rue Broadway

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 18 juillet 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur de l'immeuble situé au 3830, rue Broadway.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:35

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1186470047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur de l'immeuble situé au 3830, rue Broadway

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment sis au 3830, rue Broadway.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les propriétaires de la maison sur Broadway projettent la réfection du revêtement extérieur suite à un épisode d'infiltration l'hiver dernier, notamment sur la partie centrale de la façade avant.

Les requérants ont ainsi opté pour un crépi dans un ton de gris afin de remplacer la section endommagée et resurfacer le revêtement extérieur existant sur le reste des façades.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 650, 16e Avenue (Hôpital de Lachine)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date des 19 juin et 9 juillet 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des fenêtres en bois de l'immeuble situé au 650, 16^e Avenue (Hôpital de Lachine).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:34

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 650, 16e Avenue (Hôpital de Lachine)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres en bois du bâtiment sis au 650, 16e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans la continuité des travaux de mise aux normes et de rénovation du Centre hospitalier, une nouvelle requête a été déposée visant la réparation de la maçonnerie et son remplacement lorsque nécessaire par un modèle identique.

La seconde partie de la demande, et celle faisant l'objet du présent PIIA, consiste au remplacement des fenêtres en bois subsistantes, une grande partie de celles-ci ayant été remplacée en 2006.

À cet effet, les concepteurs ont repris le modèle à guillotine, en aluminium couleur bronze, identique à celui en place.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble situé au 26-30, 7e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 17 juillet 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble situé au 26-30, 7^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:34

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470049**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble situé au 26-30, 7e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment accessoire au bâtiment sis au 26-30, 7e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La nouvelle propriétaire du triplex à l'étude souhaiterait construire un bâtiment accessoire en cour arrière. Actuellement, deux (2) remises occupent une partie du terrain. La requérante propose donc de démanteler ces dernières et d'installer une (1) structure de dimensions plus importantes. L'espace d'entreposage sera muni d'une porte vitrée ainsi que de plusieurs fenêtres de pleine hauteur.

Pour le revêtement extérieur, la propriétaire a opté pour du clin de bois, de type Canoxel, et soumis plusieurs choix de couleurs selon un ordre de préférence. Ainsi, son premier choix se porte sur un jaune canari, suivent un ton d'orange-brun et ivoire.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet modifiant le projet de construction d'un bâtiment multifamilial situé au 11-99, rue Provost, sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 31 juillet 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble multifamilial situé au 11-99, rue Provost, sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:34

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet modifiant le projet de construction d'un bâtiment multifamilial situé au 11-99, rue Provost, sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la modification du projet de construction d'un bâtiment multifamilial sis au 11-99, rue Provost, sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920, du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018 - Résolution : CA18 19 0019 - Sommaire décisionnel 1176470078 - Dérogation mineure - Immeuble situé aux 11-99, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018 - Résolution : CA18 19 0020 - Sommaire décisionnel 1176470079 - PIIA - Immeuble situé aux 11-99, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 7 août 2017 - Résolution : CA17 19 0250 - Sommaire décisionnel 1176470049 - PIIA - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 - Résolution : CA15 19 0234 - Sommaire décisionnel 1156470049 - Dérogation mineure - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 - Résolution : CA15 19 0235 - Sommaire décisionnel 1156470050 - PIIA - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

DESCRIPTION

La construction des unités résidentielles Agora 24 est achevée depuis peu. Le projet a connu plusieurs modifications qui ont été traitées au fur et à mesure de sa réalisation notamment dues à la transformation du concept initial.

Lors des dernières vérifications de plans et d'une inspection sur site, la Direction a relevé une non-conformité au Code de construction au niveau des escaliers en cour avant. En effet, ceux-ci ne sont pas munis de paliers entre la porte et la première marche, forçant

ainsi une manœuvre non sécuritaire des usagers.

Cette configuration supprime les alcôves formées dans les façades permettant l'aménagement d'un palier conforme et maintient l'orientation vers la rue des escaliers, telle que souhaitée par les membres du CCU lors de la planification du projet.

Afin de corriger la non-conformité, les concepteurs proposent des escaliers suivant le sens du mur de façade, dans des orientations opposées. Pour le garde-corps, trois (3) variantes sont soumises : le barrotins, le verre trempé et le panneau métallique plein.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 70, chemin de LaSalle

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 29 juin 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 70, chemin de LaSalle.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:34

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 70, chemin de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la transformation du bâtiment situé au 70, chemin de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les propriétaires du bâtiment niché dans le Vieux-Lachine projettent d'agrandir leur propriété et profitent de l'occasion pour apporter des transformations à la partie existante. L'entrée, actuellement située sur la façade latérale, sera déplacée sur la façade principale et munie d'une galerie. Au rez-de-chaussée, la fenêtre de droite sera transformée en fenêtre en saillie.

Les moulures des fenêtres et la corniche seront repeintes dans un ton de bleu foncé. Le revêtement extérieur sera remplacé par un clin de bois couleur grège.

Une mezzanine est projetée sur le toit et donne accès à la nouvelle terrasse entourée d'un garde-corps en verre trempé. L'ajout sur le toit sera recouvert d'un revêtement métallique profilé, couleur bleu foncé.

Agrandissement

Le projet prévoit un agrandissement en cour arrière, sur deux (2) niveaux. Il reprend le revêtement de même nature et couleur que celui de la mezzanine.

Sur la façade arrière, une fenestration de pleine hauteur occupe une grande partie de la surface.

Un abri-auto est également prévu le long de la façade latérale droite, il reprend un revêtement de nature et de couleur similaire à celui de la mezzanine.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1186470052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement de l'escalier en cour avant pour l'immeuble situé au 61-71, avenue Boyer

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 24 juillet 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement de l'escalier extérieur de l'immeuble situé au 61-71, Avenue Boyer.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-24 07:33

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470052**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement de l'escalier en cour avant pour l'immeuble situé au 61-71, avenue Boyer

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement de l'escalier extérieur du bâtiment situé au 61-71, avenue Boyer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le propriétaire du bâtiment multifamilial, situé sur l'avenue Boyer, a soumis une demande de remplacement de l'escalier extérieur de sa propriété.
Pour ce faire, il a opté pour un escalier à palier, en aluminium noir, identique à celui du voisin immédiat.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-20

**Dossier # : 1186470042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 2929, rue Victoria et correspondant au lot 4 460 339 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan reproduit à l'annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 2929 rue Victoria, la construction d'un nouveau bâtiment mixte de six (6) étages et l'occupation de celui-ci et de ses espaces extérieurs sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux normes afférentes aux usages, à la hauteur en étages, au coefficient d'occupation du sol et aux marges de recul minimales prévues à la Grille des usages numéro 12A/38A et à la Grille des normes d'implantation numéro 12B/38B qui sont incluses à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Il est également permis de déroger au taux d'occupation maximal autorisé pour l'aménagement de cases de stationnement et d'accès en cour avant prévu à l'article 4.14.2 d) du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment situé au 2929, rue Victoria est autorisée.
5. La demande de certificat d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain.
6. Les travaux de démolition doivent débuter dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 2

USAGE

7. Seul l'usage principal « résidentiel » est autorisé.

Malgré le premier alinéa, la partie du rez-de-chaussée adjacente à la façade principale du bâtiment doit être occupée par un usage principal « commercial ».

SECTION 3

BÂTIMENT

8. La hauteur du bâtiment doit être de six (6) étages.
9. Le coefficient d'occupation du sol doit être au maximum de 2.70.

SECTION 4

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

10. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés.
11. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction.
12. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.
13. Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit doivent être dissimulés derrière des écrans aménagés.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

14. Toute demande de permis visant la construction du bâtiment et l'aménagement du terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561*, selon les objectifs et critères qui suivent applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° favoriser la mixité des usages et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° respecter l'implantation, l'architecture, la composition volumétrique ainsi que les aménagements extérieurs illustrés aux pages 8 à 13 et 17 à 21 du document reproduit à l'annexe B;

3° accroître la présence de la végétation sur le site.

Critères :

1° l'implantation du bâtiment doit assurer l'encadrement de la rue Victoria;

2° le recul du bâtiment par rapport à la rue Victoria doit permettre la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement à moyen ou grand déploiement;

3° les caractéristiques architecturales du bâtiment doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 8 à 13 du document reproduit à l'annexe B;

4° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

5° les accès aux différents usages exercés à l'intérieur du bâtiment doivent être traités distinctement;

6° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public;

7° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien avec la piste cyclable;

8° les aménagements prévus en cour avant, en cour arrière, en cour latérale et sur l'emprise de la voie publique doivent tendre à respecter ceux illustrés aux pages 18 à 20 du document reproduit à l'annexe B;

9° l'aménagement de l'espace extérieur d'entreposage de matières résiduelles doit tendre à respecter celui illustré à la page 18 du document reproduit à l'annexe B;

10° les liens favorisant les déplacements des piétons sur le site doivent être intégrés au concept d'aménagement du terrain et permettre d'accéder de façon sécuritaire à la rue publique et aux espaces de stationnement extérieurs.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

15. La construction doit débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

16. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 174 000 \$.

17. La garantie visée à l'article 16 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux visés par le permis de construction.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

TERRITOIRE D'APPLICATION (Plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, minute 17994)

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « DEMANDE DE PPCMOI/2929 VICTORIA »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-28 09:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la séance d'information organisée par le promoteur, la Direction du DTSA a consigné son analyse dans la pièce intitulée 03 - PPCMOI - 2929_rue Victoria - Fiche CCU amendée 22082018.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le terrain à l'étude, situé à l'angle de la 28^e Avenue et de la rue Victoria, a été acquis par de nouveaux propriétaires durant l'année 2017. Avant sa mise en vente, un échange de terrain s'est effectué entre l'ancien propriétaire et la Ville de Montréal. Ainsi, la Ville de Montréal a repris possession de la portion traversée par la piste cyclable (coin sud-est) en échange d'une superficie équivalente complétant le terrain à l'étude sur le coin nord-est. Cet échange a permis d'obtenir une configuration plus régulière que les nouveaux propriétaires ont exploitée dans l'objectif d'un nouveau développement mixte sur la rue Victoria.

Le projet

L'immeuble proposé compte six (6) étages dont la partie avant du premier niveau est dédiée à un espace commercial de 260 mètres carrés.

Implantation et volumétrie

Le bâtiment forme un « L » dont la base est située sur la partie arrière du site. Il s'élève sur un total de six (6) étages avec un volume de trois (3) étages sur chacune des extrémités donnant sur la rue Victoria et le parc pour chiens.

L'espace intérieur est dédié à l'aménagement paysager, au stationnement extérieur et à l'allée de circulation menant au garage souterrain dont l'accès est situé sur la partie arrière.

Architecture

Les concepteurs ont opté pour une architecture moderne formée d'une imbrication de volumes qui distinguent le traitement des ouvertures et du parement extérieur.

Pour ce dernier, deux modèles de brique de la compagnie Belden ont été sélectionnés, la « Black Diamond » qui tend vers le noir et la « Burgundy Blend », au ton rouge-brun.

De rares insertions métalliques, gris charbon, sont également prévues sur les volumes en brique rouge et de façon plus prononcée en encadrement du volume le long de la rue Victoria.

Le projet prévoit une fenestration abondante sur l'ensemble de ses façades résidentielles, suivant des séquences et des dimensions variables. L'espace commercial bénéficie pour sa part d'une surélévation entièrement vitrée.

Stationnement et aménagement du terrain

Les occupants du nouveau projet bénéficieront d'un espace de stationnement intérieur, sur deux (2) étages en sous-sol. Neuf (9) cases extérieures sont également prévues pour compléter les besoins en stationnement résidentiel et desservir l'espace commercial. Celles-ci sont aménagées à l'entrée du site, le long de la limite est.

Aménagement paysager

Un espace aménagé est prévu le long des lignes de propriété et autour du bâtiment. Les requérants y prévoient des plantes vivaces et plusieurs arbres à grand déploiement le long de la rue Victoria et de la piste cyclable.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-20

**Dossier # : 1186470058**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 1100, avenue du Pacifique et correspondant au lot 1 705 801 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan reproduit à l'annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du bâtiment situé au 1100, avenue du Pacifique et l'occupation de cet agrandissement sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la norme afférente à l'usage prévue à la Grille des usages numéro 20A/38A qui est incluse à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

USAGE

4. Seul l'usage commercial « Fabrication de portes et fenêtres », occupant actuellement le bâtiment existant, est autorisé dans l'agrandissement.

SECTION 2

BÂTIMENT

5. La hauteur de l'agrandissement du bâtiment doit être égale ou inférieure à celle du bâtiment existant.

SECTION 3

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

6. Aucun abri extérieur n'est autorisé dans les cours avant, arrière et latérales.

7. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de réfection de l'aire de stationnement située en cour avant du bâtiment existant indiquant les cases de stationnement existantes.

8. Les travaux de réfection de l'aire de stationnement située en cour avant du bâtiment existant doivent être complétés dans les six (6) mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

9. Toute demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561, selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

- 1° favoriser un projet d'agrandissement qui s'intègre au bâtiment existant sur le plan architectural et qui respecte l'orientation de ce dernier, au niveau des façades;
- 2° favoriser un projet d'agrandissement qui permet d'assurer la prédominance du bâtiment d'origine notamment au niveau de sa hauteur, de son nombre d'étages et de la hauteur des étages de ce dernier.

Critères :

- 1° l'agrandissement doit favoriser les surfaces vitrées;
- 2° les caractéristiques architecturales de l'agrandissement et sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 14 à 16 du document reproduit à l'annexe B;
- 3° l'échelle, les proportions et la hauteur de l'agrandissement doivent s'harmoniser au bâtiment existant.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

10. Les travaux d'agrandissement doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6
GARANTIE MONÉTAIRE

11. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 58 000 \$.

12. La garantie visée à l'article 16 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux visés par le permis de construction.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION (Plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, minute 8002)

ANNEXE B
DOCUMENT INTITULÉ « ASTRA FENESTRATION – PPCMOI RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT 1100 PACIFIQUE, LACHINE »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 14:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Astra fenestration est une entreprise d'assemblage de portes et fenêtres, établie à Lachine depuis 2006, qui occupe un bâtiment commercial implanté dans un secteur exclusivement résidentiel.

Le bâtiment abrite un atelier de coupe et assemblage, une partie entrepôt, une section administrative ainsi qu'un espace dédié à l'exposition des produits finis.

Depuis quelques années, les propriétaires pensent à réaménager leurs locaux afin d'offrir un meilleur accueil à leur clientèle et un espace de travail plus agréable et mieux aménagé à leurs employés.

Le projet consisterait ainsi à l'ajout d'une partie d'un étage afin d'y aménager les bureaux administratifs, la réception et la salle d'exposition. L'espace existant serait alors entièrement consacré à l'atelier et à l'entreposage des matériaux et des produits finis à expédier.

L'agrandissement occuperait la partie avant de l'immeuble et serait vitré sur trois (3) de ses façades. Le revêtement extérieur de l'immeuble sera entièrement remplacé et l'entrée principale agrandie et reconfigurée.

Usage dérogatoire, protégé par droits acquis

Lors des premières démarches des propriétaires, ceux-ci ont été informés de l'impossibilité d'agrandir le bâtiment commercial de plein droit. En effet, bien que la grille des normes d'implantation permette une hauteur de 2 à 3 étages, l'usage commercial n'y est pas

autorisé; la zone présente une forte tendance résidentielle où subsistent quelques espaces commerciaux protégés par droits acquis.

Les requérants ont alors déposé une demande de modification au Règlement de zonage numéro 2710, en 2015, afin de permettre l'usage « atelier » à la grille des usages.

Après la présentation du projet, à deux reprises, au comité consultatif d'urbanisme et un échange avec le propriétaire et le professionnel, les membres ont majoritairement recommandé le projet. Ils s'étaient toutefois assurés que la modification ne viserait qu'un agrandissement d'un usage existant et non l'ajout de l'usage, de plein droit, sur la totalité du territoire inclus dans la zone concernée. La démarche n'a pas été poursuivie à la demande du requérant.

Suite à l'adoption du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le propriétaire a souhaité soumettre le projet à nouveau.

JUSTIFICATION

Voir les extraits des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 16 mai et le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-23



Dossier # : 1186470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution autorisant la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 5 599 409, 5 599 411, 5 599 412, 5 599 413, 5 599 416, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 435, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec, faisant partie de l'ancien site de la Jenkins, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction de onze (11) bâtiments résidentiels, les travaux d'aménagement paysager des terrains ainsi que l'aménagement de quatre (4) aires de stationnement hors-terrain sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.7, 4.14.2 a), 4.14.3 b) et c) du Règlement numéro 2710 sur le zonage ainsi qu'aux marges de recul minimales prévues à la Grille des normes d'implantation numéro 11B/38B relative à la zone M-346 et incluse à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente

résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

SECTION 1 BÂTIMENTS

4. L'implantation des bâtiments doit être conforme à celle illustrée sur le document intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

5. La composition volumétrique des bâtiments doit être conforme à celle illustrée aux pages 10 à 14 du document intitulé « Proposition duplex » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 2 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

6. La largeur des allées de circulation et des accès au terrain doit être conforme à celle illustrée sur le document intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

7. La plantation d'arbres doit être conforme à celle illustrée aux pages 9, 12, 14 et 17 à 25 du document intitulé « Aménagement paysager duplex » joint en annexe D à la présente résolution.

8. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.

9. Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit d'un bâtiment doivent être dissimulés derrière un écran.

10. Un espace d'entreposage de bacs à déchets est autorisé dans la cour avant à la condition qu'il soit aménagé conformément aux paragraphes b) à f) de l'article 4.7 du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

11. Un espace d'entreposage de bacs à déchets aménagé dans une cour latérale ou arrière conformément aux paragraphes b) à f) de l'article 4.7 du Règlement numéro 2710 sur le zonage, est autorisé dans les marges de recul.

SECTION 3 AIRES DE STATIONNEMENT HORS-TERRAIN

12. Sur les lots numéros 5 599 409, 5 599 411, 5 599 416 et 5 599 435 du cadastre du Québec, il est permis d'aménager des cases de stationnement desservant les bâtiments résidentiels même si ceux-ci sont situés sur un autre terrain.

13. L'aménagement des aires de stationnement hors-terrain doit être conforme à celui illustré aux pages 16 et 23 du document intitulé « Aménagement paysager duplex » et sur le plan intitulé « Stationnements supplémentaires des duplex » joints respectivement en annexe D et E à la présente résolution.

SECTION 4 MUR ANTIBRUIT

14. Le mur antibruit illustré à la page 2 du document intitulé « Les Écrans Verts » joint en annexe F à la présente résolution doit être réalisé avant la fin des travaux de construction

des bâtiments résidentiels.

15. Le mur antibruit visé à l'article 14 doit être conforme aux conditions prescrites aux pages 12 et 13 du document intitulé « Les Écrans Verts » joint en annexe F à la présente résolution.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

16. Toute demande de permis ou de certificat visant la construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561, selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

- 1° favoriser une architecture contemporaine;
- 2° encadrer les rues et les espaces publics grâce à l'orientation des bâtiments;
- 3° accroître la présence de la végétation sur le site;
- 4° favoriser une transition douce entre les espaces privés et les espaces publics.

Critères :

- 1° l'architecture des bâtiments doit tendre à respecter celle illustrée aux pages 10 à 19 du document intitulé « Proposition duplex » joint en annexe C à la présente résolution;
- 2° les entrées des bâtiments localisés autour des rues doivent être préférablement orientées vers ces rues;
- 3° tout aménagement d'un terrain doit maintenir ou accroître l'espace végétalisé;
- 4° l'aménagement paysager doit assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

17. Les travaux de construction des bâtiments résidentiels doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

18. Les travaux d'aménagement paysager et les travaux d'aménagement des aires de stationnement hors-terrain doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction des bâtiments résidentiels.

19. En cas de non-respect des délais prévus aux articles 17 et 18, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

20. Préalablement à la délivrance du premier permis de construction visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 2 235 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction et d'aménagement visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « LOCALISATION »

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « PLAN D'IMPLANTATION »

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION DUPLEX »

ANNEXE D

DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER DUPLEX »

ANNEXE E

PLAN INTITULÉ « STATIONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DES DUPLEX »

ANNEXE F

DOCUMENT INTITULÉ « LES ÉCRANS VERTS »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-31 11:22

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au printemps 2017, le constructeur JML proposait un projet de duplex et de maisons de ville sur le site de l'ancienne Jenkins. La partie des maisons de ville a fait l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et a été approuvé par le conseil d'arrondissement au mois d'avril 2018.

En ce qui a trait aux duplex, l'analyse réglementaire a mis en exergue un ratio de stationnement dérogatoire dont la mise en conformité a nécessité l'aménagement d'aires de stationnement hors site sur des terrains ne comportant aucun bâtiment. Cette particularité a imposé une approche de PPCMOI afin de permettre un stationnement sur un terrain vacant.

Cet élément sera détaillé dans l'analyse de la DDTSA.

Le projet

Les 106 duplex s'étalent sur 11 lots dont 5 longent la limite ouest (Phase 1B) du site et 6 entourent le parc central sur sa partie nord (Phase 1A).

Implantation

Chaque lot compte une rangée de 4 à 6 duplex, totalisant 8 à 12 unités, implantés, en

alternance, dos à dos ou face à face, à l'exception de la série au sud de la phase 1B.

Les rangées sont implantées selon un axe Est-Ouest, perpendiculairement aux rues projetées, dans la quasi-totalité des cas.

Architecture

Les concepteurs ont opté pour une architecture contemporaine, caractérisée par des lignes droites, un assemblage de volumes et de matériaux ainsi qu'une large fenestration à multiples sections.

Pour le revêtement extérieur, le choix s'est porté sur une brique beige nuancée et un revêtement métallique gris pour les parties en saillie. Des insertions au fini bois recouvrent l'intérieur des encadrements des fenêtres en façades avant.

Les façades latérales donnant sur rue intègrent les portes d'entrée des unités de coin, marquées par un revêtement métallique au fini bois qui complète la séquence formée par l'imbrication des trois matériaux de revêtement.

En façades arrière, les mêmes matériaux sont repris dans un assemblage différent, entourant une large fenestration. Les premier et deuxième étages se poursuivent sur des terrasses desservant chacune des unités.

Stationnement

L'accès aux terrains s'effectue par une allée commune à deux (2) rangées qui mène aux stationnements souterrains, en cour arrière de chaque rangée. Ces derniers comptent un espace par unité et y sont directement reliés de l'intérieur.

Lors de la première analyse, il avait été porté à l'attention des concepteurs que chaque rangée de duplex constituait un immeuble multifamilial auquel le ratio d'une case et demie par unité est applicable.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont opposés d'emblée à toute demande de dérogation mineure et recommandé qu'une proposition permettant de rejoindre la norme prescrite leur soit soumise.

Les promoteurs ont ainsi proposé quatre (4) terrains permettant d'aménager des aires de stationnement hors site palliant au nombre dérogatoire de cases de stationnement, deux (2) au nord du terrain de l'ancienne Jenkins (Lots # ptie 5 599 409 (H) et 5 599 435 (A)) et deux (2) à l'ouest de ce dernier (Lots # 5 599 411(I) et 5 599 416(J)).

Ces espaces, comptant respectivement 30, 4 et 12 cases pour les deux terrains situés le long de l'avenue George-V, sont agrémentés d'un aménagement paysager permettant d'en atténuer l'impact.

Aménagement paysager

Un plan d'aménagement détaillé a été élaboré pour l'ensemble du développement, y compris les aires de stationnement hors terrains. Celui-ci prévoit le verdissement de l'ensemble des cours avants et latérales ainsi que la plantation d'espèces d'arbres et de plantes adaptées à l'utilisation de chaque espace.

Le plan inclut également l'aménagement des deux sentiers piétons, situés à l'ouest et au sud du site de la Jenkins.

Gestion des déchets

Le projet prévoit un enclos à déchets en lattes de bois à l'extrémité de chaque rangée aux fins d'entreposage des matières résiduelles avant la collecte.

JUSTIFICATION

Voir les extraits des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 13 décembre 2017 et 15 février 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-23

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur



Dossier # : 1187914005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-28 09:48

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187914005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste en pièce jointe informe le Conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 1er au 31 juillet 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-27

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1181658004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er octobre au 31 décembre 2018

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-20 08:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er octobre au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) prévoit la désignation par le conseil d'arrondissement d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement.

Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0191 - 11 juin 2018 - De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018 (Younes Boukala);

CA18 19 0089 - 12 mars 2018 - De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018 (Michèle Flannery);

CA17 19 0290 - 20 novembre 2017 - De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018 (Micheline Rouleau).

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018 : Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-08-16